

**Province de Québec**  
**Municipalité de Chartierville**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Chartierville le 15 novembre 2021 par vidéo conférence Teams avec participation du public sous la présidence du maire M. Denis Dion.

**1. Ouverture de la séance :**

Le maire M. Denis Dion ouvre la séance à 19 h.

Sont présents :

Mme Joane Dubé, conseiller poste #1  
M. Simon Lafrenière, conseiller poste #2  
M. Jean Bellehumeur, conseillère poste #3  
M. Frédéric Landry, conseiller #4  
M. Claude Sévigny, conseiller poste #5  
Mme Lise Bellehumeur, conseillère poste #6

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Pamela Blais, est aussi présente.

**21-3563**

**2. Adoption de l'ordre du jour :**

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions portant seulement sur les sujets au présent ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2021.
5. Adoption des revenus & dépenses.
6. Rapport du Maire.
7. Rapport des comités *ad hoc*.
8. Informations, correspondance & demandes diverses :
  - 8.1. Résolution – TECQ
  - 8.2. Résolution – Contrat réfection sentier du ruisseau Mining
  - 8.3. Résolution – Nomination maire suppléant
  - 8.4. Résolution – Facture Transport HSF (transport adapté)
  - 8.5. Résolution – Appui financier comité du Père Noël
  - 8.6. Résolution – Appui financier Fabrique Saint-Joseph des Monts
  - 8.7. Résolution – Renouvellement d'adhésion Tourisme Cantons de l'Est
  - 8.8. Résolution – Renouvellement d'adhésion FQM
  - 8.9. Résolution – Droits de passage VTT
  - 8.10. Résolution – Démission Mme Nathalie Guesneau
9. Période de questions.
10. Affaires nouvelles.
11. Levée de l'assemblée.

**3. Période de question portant uniquement sur les sujets au présent ordre du jour**

Aucune question n'est posée.

**21-3564**

**4. Adoption du procès-verbal :**

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 4 octobre 2021.

**21-3565**

**5. Adoption des revenus & dépenses :**

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2021, pour un total des dépenses d'une somme de 201 768,62 \$ et un total des revenus d'une somme de 56 568,43 \$.

**6. Rapport du Maire :**

M. Denis Dion souhaite la bienvenue aux quatre nouveaux élus (es) et remercie Mme Nathalie Guesneau et M. Kenneth Cameron de leur implication et réalisations au sein du conseil et de la municipalité ces dernières années.

M. Dion fait un rappel afin que les interventions des conseillers lors de la période de rapport des comités et des citoyens lors de la période de question demeurent dans le respect avec un langage approprié.

**7. Rapport des comités ad hoc :**

M. Jean Bellehumeur donne un suivi concernant le projet de vélos de montagne, mais toujours sans nouvelle de la demande de subvention.

M. Claude Sévigny donne les statistiques sur la fréquentation au centre d'interprétation de la côte magnétique, explique que les travaux de réfection sur le sentier du ruisseau Mining débiteront sous peu et fait un retour sur l'activité rallye de la Contrée du Massif Mont Mégantic.

Mme Joane Dubé exprime son enthousiasme envers son nouveau rôle d'élue municipale et souhaite offrir de bons services aux citoyens.

M. Frédéric Landry remercie les électeurs pour son élection au sein du conseil municipal et remercie M. Kenneth Cameron pour son implication des dernières années.

Mme Lise Bellehumeur remercie les électeurs de leur confiance et exprime sa motivation et son impatience à travailler sur les projets à venir à la municipalité.

## **8. Informations, correspondances et demandes diverses :**

**21-3566**

### *8.1. Résolution – TECQ*

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sur la proposition de M. Simon Lafrenière et l'appui de M. Frédéric Landry

### **Il est résolu que :**

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité.

**21-3567**

### *8.2. Résolution – Contrat réfection sentier du ruisseau Mining*

Attendu que la municipalité de Chartierville a soumis une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

Attendu que le projet du sentier du ruisseau Mining a été retenu et qu'une aide financière maximale de 80 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 28 371,82 a été accordée;

Attendu que les travaux doivent être débutés au 31 mars 2022;

Il est proposé par Mme Joane Dubé, appuyé par M. Claude Sévigny

D'accorder le contrat de réfection du sentier du ruisseau Mining à la compagnie ASPexpert selon la proposition soumise le 30 août 2021 au coût, main d'œuvre de 22 668,00 \$ taxes en sus et au coût, matériaux de 10 950,00 \$ taxes incluses. Pour un grand total de 32 191,81 \$ taxes en sus avec les modalités de paiement décrites à l'offre de service.

Adopté à l'unanimité

**21-3568**

### *8.3. Résolution – Nomination maire suppléant*

CONSIDÉRANT QUE l'article 116 du Code municipal du Québec permet que :  
« Le Conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire

suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés »;

CONSIDÉRANT QUE l'article 203 du Code municipal du Québec prévoit que « tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la Municipalité doivent être signés conjointement par le Maire et le secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le secrétaire-trésorier »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chartierville doit désigner un remplaçant à la MRC du Haut-Saint-François lors de l'absence du maire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un membre du Conseil afin de pallier une éventuelle absence ou incapacité du maire;

Il est proposé par, M. Frédéric Landry appuyé par Mme Joane Dubé

QUE le Conseil municipal de Chartierville nomme le conseiller municipal M. Claude Sévigny au poste de maire suppléant et par le fait même, met fin au mandat de Mme Nathalie Guesneau en tant que maire suppléante. Il est également résolu d'autoriser le titulaire de la charge de maire suppléant à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chartierville, conjointement avec le secrétaire-trésorier tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la Municipalité en cas d'absence ou d'incapacité du Maire ou de vacance dans la charge de Maire.

Adopté à l'unanimité

**21-3569**

*8.4. Résolution – Facture Transport HSF (transport adapté)*

ATTENDU que l'organisme Transport de personnes HSF assure le transport des personnes à mobilité réduite sur le territoire de la MRC du Haut-St-François;

ATTENDU que la municipalité de Chartierville adhère à l'organisme Transport de personnes HSF dont la Ville Mandataire est East Angus;

ATTENDU que la municipalité de Chartierville approuve les prévisions budgétaires 2021;

ATTENDU que la municipalité de Chartierville approuve la grille tarifaire selon l'article 48.41 de la loi sur les transports.

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par Mme Joane Dubé et résolu que le conseil de la municipalité de Chartierville autorise le paiement de sa cotisation annuelle au montant de 3 427 \$

Adopté à l'unanimité

**21-3570**

*8.5. Résolution – Appui financier comité du Père Noël*

Attendu que le comité du Père Noël a fait une demande d'appui financier au conseil municipal pour un montant de 1 200 \$ afin d'offrir une activité et des cadeaux aux enfants de Chartierville pour souligner la fête de Noël;

Attendu que le comité mentionne une hausse de 6 enfants participants pour 2021;

Il est proposé par M. Frédéric Landry appuyé par Mme Lise Bellehumeur

Que le conseil municipal de Chartierville accorde un montant de 1 300 \$ pour le comité du Père Noël.

Appuyé à l'unanimité

**21-3571**

*8.6. Résolution – Appui financier Fabrique Saint-Joseph des Monts*

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par M. Claude Sévigny d'accorder un appui financier de 250 \$ à la Fabrique Saint-Joseph-des-Monts secteur Chartierville.

Adopté à l'unanimité

**21-3572**

*8.7. Résolution – Renouvellement d'adhésion Tourisme Cantons de l'Est*

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par Mme Joane Dubé de renouveler l'adhésion 2021-2022 à Tourisme Cantons de l'Est au montant de 190,50 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité

**21-3573**

*8.8. Résolution – Renouvellement d'adhésion FQM*

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Jean Bellehumeur de renouveler l'adhésion 2022 à la Fédération Québécoise des Municipalités au montant de 1 013,76 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité

**21-3574**

*8.9. Résolution – Droits de passage VTT*

ATTENDU QUE le Club Quad Mont-Mégantic présente une demande de droit de passage pour V.T.T. pour les sentiers d'hiver sur le chemin Verchères, ainsi que pour un droit quatre saisons pour le 10e rang et le chemin Saint-Paul ;

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par M. Claude Sévigny et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Chartierville accorde au Club Quad Mont-Mégantic la permission de circuler sur la voie publique suivante et ce POUR LA SAISON HIVERNAL SEULEMENT soit du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 30 mars 2022 :

- Environ 12 kilomètres sur le chemin Verchères, aux limites de Saint-Isidore de Clifton et de Newport

QUE la municipalité de Chartierville accorde au Club Quad Mont-Mégantic la permission de circuler sur les voies publiques suivantes et ce POUR LES QUATRES SAISONS :

- 3,9 kilomètres sur le 10e rang ouest pour rejoindre la limite de Notre-Dame-des-Bois
- Environ 900 mètres sur le chemin Saint-Paul pour rejoindre un terrain privé

QUE le Club Quad Mont-Mégantic continue à maintenir, à ses frais, une signalisation adéquate et que tous les règlements de circulation et de sécurité s'appliquant aux véhicules tout-terrain doivent et devront être respectés ainsi que les limites de vitesse déjà en place.

QUE la municipalité de Chartierville demande au Club Quad de porter une attention très particulière aux respects des règlements des sentiers et aux utilisateurs qui contreviennent à ces règlements.

**21-3575**

*8.10. Résolution – Démission Mme Nathalie Guesneau*

Il est proposé par Mme Joane Dubé, appuyé par M. Frédéric Landry d'accepter la démission de Mme Nathalie Guesneau au poste de pompier volontaire de la municipalité de Chartierville.

Adopté à l'unanimité

**9. Période de questions :**

La période de question ouvre à 19 h 41.

Voici les questions posées par le public :

- Est-ce que la municipalité prévoit une augmentation pour l'appui financier au Comité du Père Noël?
- Le comité du Père Noël soutient combien d'enfants?

Le maire répond aux questions.

La période de questions est close à 19 h 46.

**10. Affaires nouvelles :**

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

**11. Levée de la séance :**

**21-3576**

La séance est levée à 19 h 46 par Mme Joane Dubé.

Denis Dion  
Maire

Paméla Blais  
Directrice générale et secrétaire trésorière